

Demande de vignette pour le stationnement résidentiel

Nom et Prénom

Matricule :

Adresse : L-Strassen

Tél. / GSM :

E-mail :

Chaque **ménage** pourra disposer de **2 vignettes GRATUITES**, renouvelées automatiquement vers la fin de l'année et **d'une vignette payante supplémentaire**. Chacune des 3 vignettes peut comporter 2 numéros d'immatriculation (prière de spécifier les inscriptions à faire sur les 2 vignettes).

Catégories de véhicules qui sont éligibles pour une vignette de stationnement résidentiel :

- **Voiture(s) personnelle(s) ou le certificat d'immatriculation est émis à votre nom en tant que détenteur:rice**

Documents à joindre : - photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule

- **Voiture(s) de location / leasing privé(s) ou le contrat est émis à votre nom**

Documents à joindre : - photocopie du certificat d'immatriculation du véhicule

- contrat de leasing ou de location privée émis à votre nom

- **Voiture(s) de fonction**

Documents à joindre : - photocopie du certificat d'immatriculation de chaque véhicule

- attestation patronale certifiant le droit d'utilisation privée

La vignette **PAYANTE** vous sera attribuée que si la demande avec les documents afférents nous est parvenue avec une preuve d'acquittement de la somme due :

100€ pour une durée de 6 mois ou 200€ pour une durée de 12 mois sur le compte de la Recette communale :

IBAN LU97 0023 1530 0010 0000

BIC: BILLULL

Prière d'indiquer le nom du propriétaire/détenteur du véhicule ainsi que le numéro d'immatriculation sur la communication du virement.

VIGNETTES SUPPLEMENTAIRES ET GRATUITES

- **Vignette « provisoire »** : pour les **véhicules immatriculés encore à l'étranger**

Après votre inscription dans les registres de la population, vous pouvez solliciter des vignettes « provisoires » **non-renouvelables**, pour une **durée de 6 mois**.

- **Vignette « visiteur »**

Maximum de **3 vignettes « visiteur » par ménage** pour une durée minimale **d'une semaine** jusqu'à une durée maximale **de 3 mois** par an. Prière de spécifier les dates d'arrivée et de départ des véhicules.

Lesdites vignettes avec l'inscription « ST » pour Strassen seront uniquement valable sur le territoire de la commune de Strassen. Exception : dans les secteurs communs avec la Ville de Luxembourg, où le secteur « ST » est repris au sous-titre des panneaux.

Pour d'éventuels changements, l'ancienne vignette devra être renvoyée à la commune avec les documents et informations nécessaires. **La perte ou le vol de la vignette devra être signalé dans les meilleurs délais à l'administration.**

En cas de **déménagement**, respectivement en cas de **cession du véhicule** figurant sur la vignette, cette dernière est à restituer sans tarder à l'administration.

Vignette	Nom du propriétaire / détenteur	Numéro(s) d'immatriculation	
N°01 gratuite		1.	1.
N°02 gratuite		2.	2.
N°03 payante		3.	3.

A noter : Toute demande doit obligatoirement être accompagné d'une photocopie du certificat d'immatriculation (carte grise) du véhicule. Aucun numéro d'immatriculation ne peut figurer sur plusieurs vignettes.

Aucun remboursement de vignette payante sera effectué.

Les formulaires afférents pourront être renvoyés par e-mail à circulation@strassen.lu ou par post.

Strassen, le

Signature :

Protection des données personnelles :

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Strassen afin de faire droit à votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Suite à l'octroi d'une subvention, vous ne pourrez plus retirer votre consentement, les données collectées seront alors conservées pendant 1 année à compter de la date d'octroi de cette subvention, conformément aux exigences légales prévues par le code de commerce luxembourgeois.